



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

valeurs mobilières

Question écrite n° 107935

Texte de la question

M. Pierre Lequiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les plus-values des ventes de titres mobiliers, et de leur possible corrélation avec le résultat négatif de l'impôt sur le revenu. Le résultat négatif de l'impôt sur le revenu est considéré par les services fiscaux comme un impôt égal à zéro. Or certaines personnes âgées propriétaires de titres mobiliers, et dont l'état de santé nécessite des soins dont le coût est supérieur à leur revenu, se trouvent dans une situation fiscale compliquée : d'une part, le calcul leur impôt sur le revenu conduit à un résultat négatif, et ils sont, d'autre part, soumis à l'impôt sur les plus-values de la vente de titres mobiliers. Il souhaite donc savoir s'il n'est pas possible d'imaginer un dispositif qui permette à ces personnes d'imputer cet impôt sur les plus-values à l'impôt sur les revenus, lorsque ce dernier est négatif.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lequiller](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107935

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10956